

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, c'est toujours un peu embarrassant pour moi, lorsqu'il y a entente entre partis politiques. J'avais invité, de temps à autre, le leader parlementaire du gouvernement à me faire savoir quelle était l'intention de la Chambre. Or, je n'ai pas été consulté. Je ne me prends pas pour un autre, monsieur le président, mais comme mon préopinant a dit que son parti désirait faire entendre encore quelques députés et que je n'ai pas pris la parole à l'occasion de ce débat, je suis bien prêt à collaborer avec la Chambre dans la mesure où la présidence, je l'espère, portera une attention au désir que je forme, soit celui de prendre la parole avant la fin du débat.

[Traduction]

M. Baldwin: Je pense que cela est possible, monsieur l'Orateur. Je comprends les députés qui ont une envie irrésistible de prendre part au débat. Qu'on ne leur dénie pas cette occasion puisque cela est possible. Il est très souhaitable de fixer un délai pour ce débat. S'il est accepté demain, on pourra voter les subsides jeudi et vendredi. Il sera extrêmement difficile pour les députés qui désirent participer au vote de savoir quand il aura lieu. Nous essayons de faire en sorte que le député et ceux qui désirent parler puissent le faire. Sinon, la date du vote sera très imprécise. Dans ces conditions, j'espère que l'ordre du jour proposé par le président du Conseil privé (M. MacEachen) pourra être suivi.

M. l'Orateur adjoint: Deux questions sont en jeu: d'abord, l'accord auquel sont arrivés les partis et, ensuite, la demande priant le président d'accepter la suggestion du député de Roberval (M. Gauthier) et du député de Joliette (M. La Salle). Pour ce qui est de cette dernière question, j'avais compris que le parti dont est membre le député de Roberval souhaitait avoir deux porte-parole aujourd'hui et peut-être également deux demain, voire plus. Je pense que la présidence pourrait décider conformément au souhait de divers députés, que ces représentants puissent être autorisés à contribuer au débat. Si c'est ce qu'ils souhaitent, et si la présidence peut le leur accorder, je pourrais peut-être demander à la Chambre de se prononcer. L'accord est-il accepté?

Des voix: Adopté.

M. Baldwin: Afin d'éviter d'interrompre un autre député, je crois que le député de Fundy Royal (M. Fairweather) qui devait prendre la parole durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire a accepté de renoncer à son droit. Je pense qu'il n'y a personne d'autre. Nous pourrions maintenant convenir de passer outre à cette heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je sais qu'il n'est pas encore 5 heures mais Votre Honneur acceptera peut-être de mettre la question aux voix pour que nous puissions poursuivre le présent débat.

[Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, tel que suggéré, nous sommes d'accord, après consultation, pour

Langues officielles

faire entendre deux députés aujourd'hui et deux demain, si cela est possible.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: C'est un heureux dénouement pour les députés et pour la présidence. Je propose maintenant que l'on renonce aujourd'hui à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que l'on poursuive le débat sur la question à l'étude. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—Les pêches—Les ennuis causés aux pêcheurs de certaines régions de l'Atlantique par le phoque gris—Demande d'aide; le député de Comox-Alberni (M. Barnett)—Les affaires indiennes—Les droits des autochtones—La Proclamation royale de 1763; le député de St. Paul's (M. Atkey)—Les aéroports—L'emplacement de Pickering.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

ÉNONCÉ DE CERTAINS PRINCIPES RÉGISSANT L'EMPLOI AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Trudeau:

Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toute les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;